



**LA FORCE
DU NOMBRE EN
ACTION**

30^e CONGRÈS
DE LA FTQ

GUIDE DE DISCUSSION

QUÉBEC | DU 25 AU 29 NOVEMBRE 2013





**LA FORCE
DU NOMBRE EN
ACTION**

30^e CONGRÈS
DE LA FTQ

PARTIE 1

DES ATTAQUES DE PLUS EN PLUS VIRULENTES

Les employeurs ont de tout temps été fort réticents à la présence syndicale dans les milieux de travail, mais aussi à l'influence que les syndicats pouvaient avoir dans la sphère politique. Ainsi, nous avons cru à tort qu'ils avaient appris à composer avec nous et qu'ils nous avaient reconnu une certaine légitimité. En effet, l'influence de l'idéologie néolibérale a rendu de plus en plus virulentes les attaques faites sur nos acquis sociaux, nos conditions de vie et de travail ainsi que sur les organisations qui les défendent, le mouvement syndical au premier chef.

On peut identifier trois types d'attaques : celles qui sapent les fondements du régime de relations du travail; celles qui attaquent le rôle des syndicats dans le développement socioéconomique du Québec; et celles qui restreignent notre place dans les débats sociaux. Au quotidien, les différentes attaques peuvent nous sembler distinctes. Pourtant, il y a là un programme politique cohérent pour tous ceux qui soutiennent un libéralisme économique sans entraves : les associations d'employeurs, les chercheurs des think tanks de droite, certains commentateurs politiques et même des gouvernements.

Notre régime de relations du travail

On entend dire!

Il n'est pas démocratique d'obliger des gens à se syndiquer.

Seul un vote est assez démocratique pour confirmer l'existence d'un syndicat.

L'objectif des attaques sur le régime de relations du travail est d'empêcher les syndicats de naître ou de les rendre les plus inopérants possible. Cette stratégie porte, aux États-Unis, le nom du droit au travail (*Right-to-Work*) ou, selon les dires du chef du Parti progressiste-conservateur de l'Ontario, celui du choix pour les travailleurs et les travailleuses (*Worker Choice*). Ces expressions à connotation positive réfèrent à un ensemble de réformes déjà implantées dans plusieurs États américains et, certaines même, dans quelques provinces canadiennes :

- ▶ Un vote obligatoire à scrutin secret pour l'obtention d'une accréditation.
- ▶ L'abandon de la formule Rand qui oblige syndiqués et non-syndiqués à payer une cotisation syndicale car ils bénéficient tous du travail syndical.
- ▶ L'obligation de faire des déclarations publiques des dépenses concernant les activités dites politiques.

- ▶ Des limitations toujours plus importantes du droit de grève.

Au niveau fédéral, les conservateurs ont mis de l'avant deux projets de loi : l'un concernant le vote obligatoire dans la fonction publique et dans la juridiction fédérales (C-525) et l'autre, sur la divulgation à la population des dépenses syndicales (C-377).

Aucune de ces réformes n'est basée sur des faits concrets, comme des études démontrant que le régime de signature de cartes est déficient ou des réflexions comparatives sur l'ensemble des éléments de divers régimes de relations du travail. Il s'agit donc de décisions idéologiques par des gouvernements qui sont réfractaires à l'action collective des travailleurs et des travailleuses. Ces réformes, là où elles ont été implantées, ont contribué à affaiblir les syndicats ainsi que les conditions de vie et de travail de leurs membres.

Le document d'appui, présenté en plénière, vise à faire le point sur le contenu des attaques de ce type et les réponses qu'on peut y apporter. Par exemple, on peut démontrer qu'un vote pour l'obtention d'une accréditation syndicale n'a qu'une apparence de démocratie, puisqu'il ne respecte pas les principales conditions d'un exercice démocratique : la liberté de parole est inexistante dans les milieux

de travail, les travailleurs et les travailleuses ne pouvant défendre ouvertement la syndicalisation sans craindre des représailles; les entreprises ont accès à des ressources financières et humaines (tous leurs superviseurs par exemple) qu'un syndicat ne pourra jamais avoir; etc. Autre exemple : la Cour Suprême a reconnu la légitimité de l'obligation d'être syndiqués et de payer une cotisation syndicale, lorsque le syndicat est majoritaire et accrédité, en la justifiant par la recherche d'un meilleur équilibre dans le rapport de force entre les employeurs et leur personnel, et la promotion de la négociation collective.

Notre rôle dans le développement socioéconomique du Québec

On entend dire!

Les services publics, on n'a plus les moyens de se les payer.

Y en a qui ne veulent pas travailler car le chômage ou l'aide sociale sont trop généreux.

Les syndicats nuisent au développement économique et à la création d'emplois.

L'idéologie néolibérale amène ses tenants à modifier en profondeur le rôle de l'État dans le développement socioéconomique des sociétés. Elle constitue le fondement des attaques faites contre les acquis sociaux, le filet de sécurité sociale et les mesures qui veulent restreindre l'intervention de l'État dans l'économie. En

effet, la droite souhaite que le développement des différents secteurs économiques se fasse avec le moins de contraintes possible, que celles-ci soient fiscales ou environnementales. Elle souhaite aussi que les améliorations sociales soient limitées, qu'il s'agisse d'objectifs de santé publique, de bonification des conditions de travail ou même du respect des mécanismes démocratiques dans les communautés.

Selon la droite, nous n'aurions plus les moyens de nous payer l'État-providence que nous avons construit, parce qu'il ne faut pas augmenter le fardeau fiscal de qui que ce soit, les entreprises ou les contribuables, même les plus riches. En lieu et place de mesures fiscales progressives, l'implantation ou l'augmentation de la tarification des services sont valorisées comme, par exemple, les frais de scolarité au niveau universitaire, le tarif d'électricité, le paiement pour des services de santé désassurés.

L'influence du mouvement syndical sur le développement économique est présentée comme étant négative. Les entreprises refuseraient d'investir au Québec à cause de la trop forte présence syndicale et de conditions de travail trop généreuses. L'entêtement syndical pour le maintien ou l'amélioration des conditions de travail serait la cause de bon nombre de pertes d'emplois et de fermetures d'entreprise. Dans le secteur des services publics, la privatisation serait garante d'une plus grande efficacité et

d'une diminution des conditions de travail non méritées de syndiqués « gras dur », dont les avantages seraient payés par des contribuables bien plus mal pris qu'eux.

Ce qui est le plus fascinant, c'est que la grande majorité de ces affirmations n'est pas appuyée sur des faits ou des études précises. Au contraire! Par exemple, des études démontrent que la présence ou l'absence syndicale ne fait pas partie des critères déterminants dans le choix du lieu d'implantation d'une entreprise. Les expériences de privatisation des services publics ont été désastreuses : diminution de la qualité des services, coûts plus élevés malgré une diminution des conditions de travail, difficultés à exercer un contrôle public adéquat, augmentation des coûts ou des tarifs, etc. C'est la recherche constante de profits qui alimente les coûts des services publics privatisés. Les études comparatives sur les conditions de travail ont fait les manchettes des journaux, quand celles du secteur public étaient plus avantageuses que celles du privé. Mais maintenant que le balancier a basculé, on n'en entend presque plus parler.

Qui plus est, la FTQ et ses syndicats affiliés démontrent depuis des décennies leur approche pragmatique des relations du travail par l'importance qu'ils accordent à la santé financière des entreprises et des organisations. La création du Fonds de solidarité FTQ, en 1983, est emblématique d'une approche syndicale proactive dans le développement économique

du Québec. Malheureusement, aujourd'hui, le Fonds est attaqué : par les conservateurs de Stephen Harper qui coupent le crédit d'impôt fédéral; par d'autres partisans de la droite au Québec qui voudraient démontrer que les syndicats ne sont pas vraiment capables de gérer les milliards de dollars que le Fonds détient. Si le Fonds devient un outil financier comme les autres, où les syndicats sont marginalisés au sein du conseil d'administration, plus rien ne le distinguerait d'une autre institution financière : l'objectif de création d'emplois ne serait plus prioritaire; la formation économique des travailleurs et des travailleuses n'aurait plus pour objectif de les rendre capables de jeter un regard critique sur la gestion de leur entreprise; la haute direction du Fonds commanderait des salaires beaucoup plus élevés que ce n'est le cas aujourd'hui.

Notre place dans les débats sociaux

On entend dire!

Des projets sont bloqués parce qu'il faut consulter Pierre, Jean, Jacques.

Les syndicats n'ont pas à se mêler de politique.

Depuis déjà plusieurs années, des entreprises mais aussi des gouvernements tentent de museler les forces progressistes, les syndicats mais aussi bon nombre d'organismes sociaux et communautaires :

- ▶ Surtout en matière environnementale, des poursuites-bâillon ont été déposées contre des citoyens ou des groupes pour nier leur droit de parole, à un point tel que le gouvernement québécois, en 2009, a adopté la Loi modifiant le Code de procédure civile pour prévenir l'utilisation abusive des tribunaux et favoriser le respect de la liberté d'expression et la participation des citoyens au débat public.
- ▶ Les conservateurs de Stephen Harper sont passés maîtres dans l'art de couper les vivres aux organismes qui contestent leurs politiques : organismes de défense des droits ou de développement international, organisations féministes ou syndicales, etc.
- ▶ Au Québec, dans les années 2000, les libéraux de Jean Charest ont poussé le mouvement syndical en dehors de structures locales et régionales de développement économique.

Plusieurs commentateurs de la droite dénigrent aussi les mécanismes de consultation publique qui ralentiraient ou empêcheraient le développement économique. Ainsi, les gouvernements négocient en secret, en consultant les seules entreprises. Ils signent des accords de libre-échange qui donnent à ces entreprises le droit de les poursuivre pour obtenir des compensations financières, si

elles jugent qu'une des décisions gouvernementales leur fait perdre des profits. C'est la capacité de l'État de gouverner dans le respect du bien commun qui est ainsi mise en danger.

Plus encore, la droite ne cesse de clamer que les syndicats n'ont pas à se mêler de politique et que leur rôle doit se limiter à la négociation collective. Cette prétention est le reflet du désir d'amoindrir l'influence sociale et économique du mouvement syndical.

Pourtant, l'action politique est comme l'oxygène du syndicalisme qui lui permet de survivre et de se développer comme agent de changement dans la société, mais aussi comme agent négociateur dans l'entreprise. Action syndicale et action politique sont complémentaires. Lorsque nous négocions une convention collective avec un employeur, nous faisons de l'action syndicale, pas de l'action politique. Mais le fait que des syndicats existent et qu'ils aient un droit reconnu de négocier avec les employeurs est le résultat d'une action politique. Et le fait qu'il y ait des lois relativement favorables, qui nous mettent dans un rapport de force plus égalitaire avec la partie patronale, est souvent le résultat de notre action syndicale. Ainsi l'inclusion dans le Code du travail du précompte syndical obligatoire (la formule Rand) et de l'interdiction de recourir à des briseurs de grève a fait suite à une grève des travailleurs de la United Aircraft (devenue Pratt & Whitney) qui a duré près de deux ans en 1974-1975.

En tant que syndicalistes, notre premier mandat est de défendre les intérêts de nos membres dans leurs milieux de travail. Mais nous avons aussi pour mission de promouvoir les intérêts de tous les travailleurs et travailleuses, de tous les citoyens et citoyennes. Nous le faisons dans une grande diversité de domaines : les normes du travail et l'accès à la syndicalisation, mais aussi l'éducation, la formation professionnelle, la santé et les services sociaux, la défense et la promotion de la langue française, la protection de l'environnement, etc. L'action politique, c'est faire pression sur les partis politiques et les gouvernements en utilisant divers moyens : le lobbying, la participation à des exercices de consultation, les manifestations, etc. C'est faire valoir, par la sensibilisation et la formation, notre projet de société social-démocrate auprès de nos militants et militantes ainsi que de nos membres.

Notre action politique autonome est le fondement de tout autre type d'action politique. Si nous n'avions pas eu la force de faire reconnaître notre pertinence auprès des gouvernements, ils ne nous inviteraient pas à participer à des institutions démocratiques ou à des organismes gouvernementaux, là où nous appliquons une politique de présence. Si nous n'étions pas un mouvement pertinent pour nos membres et la population québécoise, notre action politique électorale aurait bien peu de poids. Or, selon nos statuts, nos membres sont encouragés à militer au sein de partis poli-

tiques susceptibles d'apporter des changements en profondeur dans la société, dans l'intérêt des travailleurs et des travailleuses. Même si nous avons opté pour une autonomie totale à l'égard des partis politiques, cela n'est pas synonyme de neutralité. Au fil des campagnes électorales, nous avons adopté diverses stratégies : le développement d'une plateforme électorale qui nous permet d'évaluer les promesses des partis; l'évaluation de la performance des gouvernements sortants; parfois même l'appui à un parti politique.

Et nous ne sommes pas seuls à vouloir agir, à faire de l'action politique. C'est donc dire l'importance de travailler avec d'autres syndicats et d'autres groupes sociaux pour interpeller les partis et les gouvernements, durant leur mandat ou lors d'élections.



Q - 1. Parmi les attaques (sur notre régime de relation de travail, notre rôle dans le développement socioéconomique du Québec ou notre place dans les débats sociaux), quelles sont celles qu'on entend le plus souvent? Y en a-t-il d'autres?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Q - 2. Lesquelles sont les plus négatives?

- ▶ Dans la société en général
- ▶ Dans notre milieu de travail

Quels sont les indices qui vous permettent de faire ces constats?

.....

.....

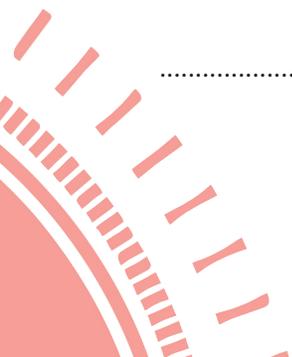
.....

.....

.....

.....

.....



PARTIE 2 **REJOINDRE NOS MEMBRES**

Les attaques faites au mouvement syndical atteignent la population québécoise, y compris nos membres, parce qu'elles sont largement relayées par les médias, ce qui est rarement le cas des opinions contraires. Qui plus est, les membres changent et ne se reconnaissent pas toujours dans nos structures et nos fonctionnements. Certains et certaines ont l'impression que leurs revendications et leur désir de faire les choses autrement ne sont pas pris en compte. Trop souvent, nous tenons pour acquis que nos membres sont conscients de l'importance des luttes qui ont permis d'obtenir les conditions de travail actuelles, ainsi que de leur fragilité face à un patronat qui, trop souvent, n'attend que la possibilité d'un retour en arrière.

Il est donc essentiel de rejoindre nos militants et nos militantes, mais aussi chacun et chacune de nos membres. Si tous et toutes comprenaient mieux que les attaques contre le mouvement syndical ont et auront des répercussions directes sur leurs conditions de vie et de travail, ils et elles pourraient devenir des porte-voix de la nécessité du syndicalisme, dans l'ensemble de la population.

Sommes-nous prêts à parler à nos membres? De quoi voulons-nous leur parler? Comment pouvons-nous le faire? Quels outils pourraient nous aider?

Le document d'appui présenté en plénière expose en détail les réponses aux attaques du premier type, celles faites à notre régime de relations du travail. D'autres documents pourraient répondre à d'autres besoins d'information : sur l'intervention positive du mouvement syndical dans l'économie; sur l'importance de l'action politique des syndicats dans le développement et la défense des programmes sociaux; etc.

Tout cela fait l'objet des discussions de cette deuxième partie.

LA FORCE
DU NOMBRE
ET
DE L'ACTION
30^e CONGRÈS
DE LA FTQ

